

Concours 2022
Parcours « Jeu »
Formation initiale en trois années
Nombre de places maximum : 12

PRÉREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2022, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2004, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre.

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir :

- une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ou version plurilingue, d'un diplôme de fin d'études secondaires, niveau baccalauréat ;
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir les candidats et candidates ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat mais pouvant justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensées par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre. Le niveau de formation théâtrale doit compenser le manque du diplôme requis.

Connaissances souhaitées:

Bonne culture générale et théâtrale.

Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **24 janvier 2022**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation

A compter de début février 2022, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires de passage et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

Du 15 novembre 2021 à midi au 15 décembre 2021 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisis.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **15 novembre jusqu'au 15 décembre 2021 inclus**, soit par :
 - Carte bancaire (Paiement en ligne)
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom, le concours et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **15 décembre 2021 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT
Concours JEU
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉPREUVES

Admissibilité

Les candidats et candidates autorisés à concourir seront convoqués à l'une des dates suivantes au lieu indiqué :

Les 10, 11, 14, 15, février 2022 à Lyon sur le site de l'ENSATT,

Ou les 16, 17, 18, 19 février 2022 à Paris

ATTENTION : ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'organisation.

Les candidats et candidates doivent impérativement préciser sur quel site ils ou elles souhaitent être convoqués en priorité. Les vœux des candidats et candidates seront respectés dans la mesure des places disponibles sur l'un ou l'autre des sites.

▪ Deux scènes dialoguées

- Une sans limite de répertoire,

- L'autre choisie parmi les œuvres suivantes :

- *Antigone*, Sophocle

- *Tartuffe*, Molière

- *Le roi s'amuse*, Victor Hugo

- *Pelléas et Mélisande*, Maurice Maeterlinck

- *Les enfants du soleil*, Maxime Gorki

- *Manhattan Medea*, Dea Loher

- *Les idiots*, Claudine Galea

- *Ce qui arriva après le départ de Nora*, Elfriede Jelinek

- *Richard II*, Shakespeare

▪ **Une proposition scénique libre**, révélant la personnalité du candidat, pouvant faire appel à tous les arts de la scène (danse, chant, texte, magie...)

Le jury choisira une première scène d'une durée d'environ 3 minutes puis décidera d'entendre l'autre scène et/ou la proposition scénique libre, dont la durée sera laissée à l'appréciation du jury.

Le candidat ou la candidate devra être accompagné de la ou des personnes qui lui donneront la réplique (textes sus).

Le jury acceptera d'auditionner deux candidats à la fois, sur la même scène. Le temps d'audition sera doublé dans ce cas. Le jury choisira d'entendre tout ou partie de cette scène double.

Les candidats et candidates désirant passer le concours le même jour pour se donner la réplique doivent le signaler obligatoirement en complétant l'imprimé joint au dossier d'inscription (préciser les noms et prénoms de tous les candidats et candidates concernés).

Le jury pourra éventuellement solliciter le candidat ou la candidate au cours de l'audition (reprise de l'une des scènes présentées, improvisation, lecture etc...) ou le ou la questionner pour apporter des éléments complémentaires d'appréciation.

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidates et candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Admission

Les candidats et candidates retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité seront convoqués, sans leur réplique, pour un stage qui aura lieu à l'ENSATT du **9 au 13 mai 2022**.

Ils et elles auront à préparer :

- une scène dialoguée imposée par le jury qui leur sera communiquée par courrier dix jours avant leur audition,
- un monologue ou une poésie de leur choix sans limite de répertoire.

Les stagiaires participeront aux différents ateliers (training, jeu, improvisation, travail de texte, etc...) organisés à l'ENSATT sous les directives des membres du jury.

Là aussi, des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidates et candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous. Les exercices qui seront proposés intégreront cette obligation de distanciation sociale.

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr